

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 547

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE 26

À l'alinéa 24, après le mot :

« agricoles »

insérer les mots :

« à vocation essentiellement pédagogique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à clarifier les missions des ateliers technologiques et des exploitations agricoles des EPLEFPA.

Il met en avant leur vocation essentiellement pédagogique. Il préfère la notion de formation aux pratiques professionnelles à celle en vigueur de « formation aux réalités pratiques, techniques et économiques » qui paraît à la fois moins concise et moins précise et qui justifie la recherche de l'équilibre économique des exploitations, à rebours de leur mission didactique et de promotion de techniques nouvelles.